

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 12 novembre 2015

Etaient présents : MM. BACCI Jean, RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, GENIO Giovanni, Mmes GENIO Ghislaine, MAROTZKI Marie-Hélène, GUTTIN Arlette, MM.DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

Absents: Mmes SANTACREU Anne Marie (pouvoir à M. BACCI Jean), GHESQUIER Corinne

Secrétaire de séance : M. HERRIOU Jean-Pierre.

LE QUORUM EST ATTEINT.

Approbation du Conseil municipal précédent du 17 septembre 2015 à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour.

Accord à l'unanimité

A/ Délibérations

1) Principe d'une redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

Le Symielec Var nous propose le principe d'une redevance réglementaire au profit de la commune lorsqu'il y a des occupations temporaires pour des travaux liés au transports/distribution d'électricité ou gaz. Adoption à l'unanimité.

2) Suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et remplacement par une commission du conseil municipal.

Adoption à l'unanimité

3) Création d'un emploi d'agent recenseur et fixation de sa rémunération

La commune va recruter une personne chargée du recensement (qui aura lieu de mi-janvier à mi-février 2016) auprès de la population. Il s'agit d'un emploi non titulaire. Les conditions financières de son intervention sont fixées, y compris le temps de formation.

Approbation à l'unanimité

4) Décision modificative

Le compte charges du personnel doit être majoré de 6 000€ à prendre sur le poste dépenses imprévues.

Approbation à l'unanimité

5) Modification des loyers, prix et gratifications

5.1 L'indice de révision des loyers pour 2015 est très faible 0.016%. Les conseillers décident de ne pas augmenter les tarifs. Garages communaux :

Studio la forge 2	270€/mois
F2 Les Aires :	400€/mois
F3 Les Aires :	410€/mois
Cabinet infirmier :	352€/mois

5.2 Gratifications du personnel communal, elles seront au niveau de l'année passée :

Secrétaire de mairie : 1 300€

Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps plein : 1 000 €

Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps partiel : 800 €

Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps plein : 1 000 €

5.3 Tarif eau des Gypières

Les tarifs fixés pour 2015 sont maintenus soit :

Abonnement semestriel	31,00 €
Prix du m3	0,80 €

5.4 Surtaxe eau et assainissement pour 2015 :

Les tarifs fixés pour 2014 sont maintenus soit :

Surtaxe eau	1,00 €
Surtaxe assainissement pour 45 m3	0,17 €
Surtaxe assainissement dépassement	0,20 €
Prime fixe semestrielle assainissement	10,00 €

5.5 Electricité et location de draps pour les gîtes en 2016 :

Les tarifs fixés pour 2014 sont maintenus soit :

Prix du kWh supplémentaire	0,20 €
Kit literie	8,00 €
Kit de linge de toilette	3,00 €

Approbation à l'unanimité

6) Schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

A la correspondance du Préfet du Var reçu le 19 octobre 2015, monsieur le Maire soumet un projet de réponse soulignant que la création opérationnelle de l'intercommunalité Lacs et gorges du Verdon est très récente (janvier 2014) et que le SDCI proposé n'est pas accueilli favorablement par la commune de Moissac-Bellevue à cause d'un manque de préparation.

Approbation à l'unanimité

B/ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) constitue le support de l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) ; il a été présenté le 21 mai 2015 aux personnes publiques associées puis en réunion publique avec l'aide du cabinet BEGEAT (recruté en octobre 2014 par le conseil municipal). Ses orientations générales sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

C/ Gîte de la Forge Une proposition d'achat a été faite. Le gîte se trouve dans un bâtiment communal. Un règlement de copropriété devra être établi. Le conseil autorise monsieur le maire à répondre aux éventuels acquéreurs pour les informer de la situation et leur proposer un autre gîte dans le village également. Approbation à l'unanimité

D/ Talus rocheux de la rue de l'Oratoire : Les géomètres contredis doivent venir sur place. Il semble que la situation relève des propriétaires concernés.

E/ Site internet de la commune : Une modernisation est envisagée et proposée dans des conditions financières intéressantes. L'échéance du contrat avec l'actuel prestataire (février 2016) autorise la dénonciation un avant. La mise en place du nouveau site prendrait un mois et demi à deux mois. Accord à l'unanimité

F/ Questions diverses :

- Cabinet infirmier : Les infirmiers (tous) nous ont fait part de la résiliation du bail au 31/12/2015;
- Gîtes occupés en février par les cyclistes des Boucles du Haut Var reconduction pour 2016;
- CCF (comité communal de feux de forêt) : le document de mise à jour sera préparé. Les personnes volontaires sont messieurs Cailleux, Genio, Guttin, Loubeyre et Riboulet ;
- ID83 a fait une proposition pour l'étude de faisabilité des aménagements des étages du bâtiment du bistrot de pays. Accord à l'unanimité

FIN DE LA SEANCE : 20H30